## Charte pour la dignité *

En vertu de la charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne, nous demandons que **toute personne** :

ait droit à la **dignité humaine** (art.1)
ait droit à l'**éducation** (art.14)
ait droit au **travail** (art.15)
ait accès au **droit d'asile** (art.18)
ait le droit de **vivre en sécurité** (art. 19)
ait le droit de **fonder une famille** (art.9)
ait droit aux **soins médicaux** (art.24)
ait le droit de **plaider sa cause** face à la justice (art.47)
ait droit à **un accompagnement** dans ses démarches juridictionnelles. (art. 47)
ait droit à un **logement décent** (art.34)

* *extrait de la charte pour la dignité écrite par l'ASTI de Montélimar en février 2010*

**Prenons soin du monde en prenant soin de ceux qui le peuplent.**

## Permanences:

Le lundi tous les 15 jours
de 15h à 18h
MJC de Montélimar

## Réunions de parrains et sympathisants:

3ème jeudi de chaque mois
20h, MJC de Montélimar

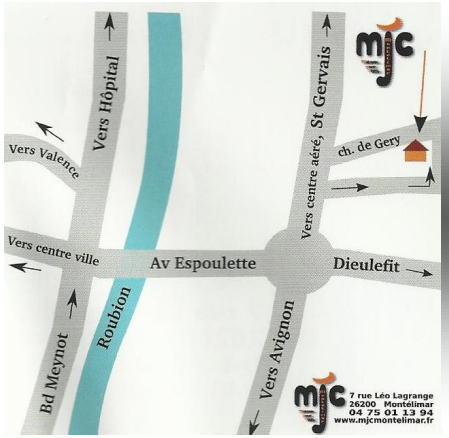


**MJC**
7 rue Léo Lagrange
26200 MONTELIMAR
04.75.07.13.94

Retrouvez de plus amples informations, sur le blog des ASTI Drôme-Ardèche:
www.astidrome-ardeche.blogspirit.com
Ainsi que sur le site RESF rubrique Drôme:
www.**educationsansfrontieres.org**

# AsTi
MONTÉLIMAR

**Association de Solidarité avec Tous les Immigrés**

***Plus que jamais la solidarité doit s'organiser.***

**L'ASTI a pour vocation**
**d'aider toutes personnes souhaitant vivre en France, en les accompagnant et en les soutenant dans leurs démarches, de favoriser la solidarité entre français et immigrés pour la défense en commun de leurs droits.**


**ASTI**
7 impasse du Buis
26200 Montélimar
07.62.62.07.26
astimontelimar@gmail.com

**L'ASTI** (Association de Solidarité avec Tous les Immigrés) existe depuis les années 60 et depuis 2004 à Montélimar.
**Elle a pour vocation de lutter pour l' égalité des droits entre immigré-e-s et français-es**.

Elle s'est associée depuis quelques années au **Réseau d'Education Sans Frontière** pour former un **collectif en faveur de toute personne étrangère souhaitant vivre en France.**

Les démarches pour obtenir une régularisation sont un véritable parcours du combattant pour des personnes bien souvent vulnérables, en souffrance et ne parlant que très mal notre langue.
L'ASTI accompagne les personnes étrangères dans leurs démarches :

- Demande d'asile.
- Demande de titre de séjour

## L'ASTI organise:

- Des **parrainages républicains** pour mieux accompagner les personnes en demande de régularisation.
- Des **formations juridiques** sur le droit des étrangers pour ses membres
- **Une aide administrative et juridique** ponctuelle sous forme de permanence
- Des **accompagnements dans différentes instances** (Préfecture, Tribunal Administratif...)
- **Des manifestations de soutien à des familles en danger.**
- **Des manifestations pour faire connaître nos revendications**.
- **Des soirées de soutien** (repas, concerts, spectacles…)
- **Des rencontres régulières** entre parrains, adhérents et sympathisants, entre parrains et filleuls.
- **Participation au cercle du silence** (2ème mercredi du mois à Montélimar)

Plus que jamais l'ASTI se donne pour mission de faire savoir qu'en France les droits les plus fondamentaux d'hommes, de femmes et d'enfants sont niés : droit à la sécurité de la personne, droit au logement, droit de vivre en famille, droit à la vie tout simplement.
Elle fait savoir à tous les citoyens de France que des enfants sont mis en centre de rétention, des adultes sont condamnés à choisir entre l'emprisonnement et l' abandon de leurs enfants et tant d'autres droits encore bafoués.....

C'est pourquoi l'ASTI de Montélimar a écrit la ***Charte pour la dignité*** afin que la défense des droits fondamentaux de TOUTE personne soit l'affaire de tous.

L'association récolte de l'argent

- pour aider les demandeurs à payer leurs déplacements pour différentes convocations, notamment à Paris
- pour payer les avocats
- parfois pour apporter des aides d' urgence à certaines familles dans le dénuement le plus total.

*Si on n'en parle pas ils n'existent pas.*